

C.I.J.

Communiqué No. 50/18.  
(Non-officiel)

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse:

La Cour tiendra une audience publique le jeudi 30 mars, à 16 heures, au cours de laquelle lecture sera donnée de son avis consultatif en l'affaire concernant l'interprétation des Traités de paix conclus avec la Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie.

La Haye, le 27 mars 1950.

---